



Modalités de paiement

Afin de faciliter le règlement de vos factures, la Commune met à votre disposition plusieurs moyens de paiement :

Le paiement par chèques ou numéraires pour l'ALSH et le Club Ados (par courrier ou dépôt en mairie).

Le paiement par carte bancaire pour l'ALSH et l'espace ados, soit :

- en mairie (service comptabilité).
- sur le site de la commune (sur la page d'accueil, en bas à gauche : "paiement en ligne").

Le paiement par Chèques Emplois Services Universels (C.E.S.U.) n'est pas autorisé pour l'ALSH ou l'Espace Ados.

Le paiement par Chèques-Vacances uniquement pour l'ALSH et l'Espace Ados.